



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 7 octobre 2022 à Beuraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 9 SEPTEMBRE 2022

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 9 septembre 2022.

2. COMPTE 2021 – NOUVELLE APPROBATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le Compte 2021 de la Zone de secours DINAPHI tel que corrigé, qui restera annexé à la présente délibération, ainsi que la liste des droits à recouvrer au 31 décembre 2021.

3. BUDGET 2022 – MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la modification budgétaire N°1/2022 de Zone de Secours DINAPHI, par 16 votes POUR représentant 50,18 % des dotations communales et provinciales, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

4. DEUXIÈME PILIER DE PENSION – DÉSIGNATION ORGANISME ET RÈGLEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de marquer son accord sur la désignation de l'OFF Ethias Pension Fund Institution de Rue des Croisiers 24, 4000 Liège, pour le deuxième pilier de pension du personnel administratif contractuel, à partir du 1^{er} janvier 2022 ; D'approuver le règlement de pension définitif et le plan de financement. ; De marquer son accord pour le paiement d'une cotisation de 3% du salaire brut annuel, de payer la cotisation pour les périodes assimilées figurant à l'annexe 2, de ne pas payer de cotisation de rattrapage ni de cotisation complémentaire ; De désigner le Président Christophe BASTIN comme représentant au sein de l'Assemblée générale.

5. MP TRAVAUX POSTE DE ROCHEFORT – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2022-042 et le montant estimé du marché "Transformation sanitaires et aménagements de sécurité au poste de Rochefort", qui s'élève à € 20.500,00 € TVAC ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 3514/723-60.

6. MP ACHAT MATÉRIEL EAUX-VIVES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2022-015 et le montant estimé du marché "Achat matériel EPI pour sauvetage en eau-vive", qui s'élève à 15.000,00 TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

7. RECRUTEMENT SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – APPEL À CANDIDATURES POUR RÉSERVE DE RECRUTEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de lancer un appel à candidatures pour constituer une réserve de recrutement de sapeur-pompier volontaire pour tous les postes de secours de la zone, en incluant la future caserne de Chastrès ; De fixer les conditions et la description de fonction ; D'approuver le règlement relatif à l'épreuve de recrutement de sapeur-pompier et à la composition du jury ; De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures vers le 15 décembre 2022, avec une date limite au 31 janvier 2023 et de pourvoir aux postes de membres du jury.

A huis clos

8. PERSONNEL OPÉRATIONNEL PROFESSIONNEL – DÉMISSION POUR MISE À LA RETRAITE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder la démission honorable à un capitaine-pompier professionnel, à la date du 28 février 2023 ; De ne pas accepter sa nomination comme membre du personnel volontaire au même grade au moment de sa mise à la retraite.

9. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROMOTION AU GRADE DE CAPITAINE PROFESSIONNEL

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de promouvoir un lieutenant professionnel au grade de capitaine à partir du 1^{er} novembre 2022.

10. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROMOTION AU GRADE DE LIEUTENANT PROFESSIONNEL

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre au stage de promotion de lieutenant 4 sergents professionnels, pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} novembre 2022 ; D'admettre dans la réserve de promotion lieutenant, pour une durée de deux ans, les 6 lauréats suivants.

11. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROLONGATION DE STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prolonger de 6 mois le stage de recrutement d'un sapeur-pompier volontaire à partir du 23 septembre 2022.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

